

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
 Un an ..... 38 fr.  
 Six mois ..... 18  
 Trois mois ..... 8

**Poste :**  
 Un an ..... 38 fr.  
 Six mois ..... 18  
 Trois mois ..... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires.

A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 89.

A EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, ..... 30 c.  
 Réclames, ..... 30  
 Faits divers, ..... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Décembre 1879.

SOUSCRIPTION

En faveur des Pauvres

DE SAUMUR

Ouverte au bureau de l'Echo Saumurois.

SIXIÈME LISTE.

MM.

|  |          |
|--|----------|
| Retiveau-Legué                           | 40 fr.   |
| Anonyme                                  | 2        |
| Le Skating-Club de Saumur.               | 58       |
| M <sup>me</sup> Guérin                   | 50       |
| M <sup>me</sup> Florentin Latrau         | 40       |
| M <sup>me</sup> Girard-Cassegrain        | 40       |
| M <sup>me</sup> Guillon                  | 100      |
| M <sup>me</sup> Vaquier                  | 50       |
| M <sup>me</sup> Thoreau de la Martinière | 30       |
| Anonyme                                  | 5        |
| Anonyme                                  | 5        |
| L. B.                                    | 100      |
| Anonyme                                  | 5        |
| M <sup>me</sup> de Novital               | 50       |
| Anonyme                                  | 15       |
| Total                                    | 500      |
| Listes précédentes                       | 6.285-25 |
| Total général                            | 6.785 25 |

On peut souscrire indistinctement soit au bureau de l'Echo Saumurois, soit chez M<sup>m</sup>. Mérit, curé de Saint-Pierre; Foucher-Gilbert, rue de Bordeaux; de Neuville, rue Bodin; Le Brecq, rue Haute-Saint-Pierre; Laroche, place du Roi-René.

Les porteurs de bons peuvent se présenter chez les fournisseurs ci-dessous, qui ont

adhéré, et chez ceux qui adhéreront aux prix stipulés sur les bons.

Voici les noms des marchands de bois, bouchers et boulangers qui ont adhéré jusqu'à ce jour :

MARCHANDS DE BOIS.

MM.

Barthélemy, à Nantilly.  
 Girard fils, place Dupetit-Thouars.  
 Chatain, rue Saint-Nicolas.

BOUCHERS.

MM.

Prouteau, à Nantilly.  
 Béchereau, rue Saint-Nicolas.  
 Pallu et Grolleau, quartier des Ponts.  
 Tessier, rue de la Tonnelie.  
 Boutin, place de l'Hôtel-de-Ville.

BOULANGERS.

MM.

Gourdineau, à Nantilly.  
 Roué, Grand'Rue.  
 Verron, carrefour Dacier.  
 Leroy, rue Saint-Jean.  
 Gouh-Jousselin, Brisson, veuve Saunier, rue Saint-Nicolas.  
 Viau, carrefour Dacier.  
 Girault, Leballeur, Lepelletier, quartier des Ponts.

Chronique générale.

Afin de donner un résultat efficace au dernier vote de confiance sur l'épuration du personnel, les députés de la gauche et l'Union républicaine ont décidé qu'elles profiteraient des vacances actuelles pour faire, dans leurs départements, une enquête sur les fonctionnaires à maintenir ou à révoquer.

Les souffrances du commerce parisien vont augmentant de jour en jour, et l'on signale un nombre incalculable de grandes maisons qui se trouvent au-dessous de leurs affaires.

Ce n'est pas tant à la rigueur de la saison qu'est due cette triste situation qu'à la nullité du mouvement mondain, aussi bien dans le foubourg Saint-Germain que dans la finance, la politique et les sphères officielles.

On lit dans la France :

« A de certains symptômes, il est évident que le Président de la République croit que l'heure est arrivée d'intervenir plus effectivement dans la politique. Nous croyons que le message, absolument constitutionnel, précisera, de la façon la plus claire et la plus élevée, le rôle du Président de la République. »

La lutte devient si vive, dit-on, que M. Grévy menace de se retirer.

La volonté ferme et inébranlable du Président de la République est d'avoir un cabinet dont le programme soit ainsi conçu : Epuration du personnel, extension du droit de grâce, réforme dans la magistrature. Le programme du Palais-Bourbon demande au contraire : l'amnistie pleine et entière, la suppression de l'inamovibilité de la magistrature et les franchises municipales.

Jusqu'ici, il a été impossible d'arriver à une entente. Il paraît que M. Jules Grévy, profondément irrité par toutes ces difficultés, a déclaré que si, dans les 24 heures, le cabinet n'était pas constitué, il ferait appeler le président de la Chambre et, au défaut de M. Martel, le premier vice-président du Sénat pour les charger d'en constituer un quelconque.

Le conseil municipal de Paris met sa gloire à s'insurger contre la loi; il l'a encore une fois prouvé en refusant pour la deuxième fois d'inscrire au budget la dépense des cultes. La discussion qui s'est élevée à ce sujet a été très-orageuse et pleine d'incidents.

M. Riant a défendu avec une courageuse énergie les droits et la liberté catholiques. Quant à M. le préfet Hérold, il n'a que trop mérité les éloges que lui ont décernés les radicaux du conseil.

La discussion a établi que M. Lepère avait trompé le Sénat en annonçant qu'il avait fait signer samedi le décret annulant la délibération illégale prise par le conseil municipal. M. Lepère n'a pas le respect de la vérité, et le mensonge est un de ses moyens favoris de tribune.

Samedi soir, au moment où, descendant de la tribune, M. Waddington passait auprès des bancs de la droite, on a entendu un soupir de soulagement capable de faire tourner un moulin. Il « émanait » de M. le président démissionnaire du conseil. Plusieurs sénateurs se sont mis à rire, et M. Waddington a fait chorus.

Le Journal officiel annoncera ce soir que M. le Président de la République a conféré à M. de Freycinet, qui l'accepte, le mandat officiel de former un nouveau cabinet.

M. le Président de la République, se conformant aux règles du régime constitutionnel, laisse à M. de Freycinet entière liberté dans le choix de ses collaborateurs.

La sottise du jour.

Dans sa séance de mercredi, le conseil municipal de Paris, qui ne connaît point d'obstacles, a, d'un trait de plume, rayé du calendrier la fête de Noël.

Noël ! qu'est-ce que cela ? a-t-il dit. Connais pas ! Et il a décidé qu'il tiendrait jeudi sa séance ordinaire.

Il se réserve de fêter l'anniversaire du 18 mars !

La congrégation de l'Index ayant interdit un livre à M. Léo Taxil, ancien radical, in-

comme elle l'appelait, les témoignages expansifs de sa gratitude.

Robert avait paru très-heureux de sa visite, désireux de la voir se renouveler, et la vieille fille n'avait garde de résister à une aussi flatteuse sollicitation.

Pierrette allait donc voir Robert, c'est-à-dire parler d'Emmeline; car, pour la digne gouvernante, Emmeline résumait les trois quarts de sa vie de dévouement.

Robert prenait l'intérêt le plus vif à ces récits pleins de cœur, et aussi de naïveté, où la sœur du capitaine laissait percer toute la vérité, si lamentable qu'elle fût.

Elle avait confiance dans « l'ami » de son frère, et d'ailleurs, cela soulageait son affection que de peindre au naturel les chagrins de sa chère petite Emmeline.

Jamais le jeune homme ne se permit une question indiscrette, ni un message verbal. Il envoyait ses respects à M<sup>me</sup> d'Anglejean comme un hommage qu'elle devait recevoir de tous. Rien de plus.

De son côté, la jeune fille prenait plaisir à entendre Pierrette lui conter les menus faits de ses visites à l'hôtel de Madiran, l'accueil reçu, les paroles échangées, l'aspect de la maison, la nuance des tentures; elle s'amusait de peu et n'interrogeait pas davantage.

La comtesse lui avait demandé, un jour, par

quelle circonstance elle s'était trouvée en relations avec M. Robert de Madiran, et, comme elle en avait fait le récit fidèle, sa mère avait conclu d'un ton sec :

— C'est un étourdi, sans jugement, bon garçon, qui a du moins l'esprit de se mettre sérieusement et tardivement au travail. Cette nécessité vous explique une retraite absolue dont je le loue.

Emmeline jugea peut-être que l'opinion maternelle était un peu sévère, d'autant mieux qu'on ne l'appuyait d'aucune preuve; mais si elle se crut autorisée à ne point s'y ranger sans examen, elle ne tenta pas de la combattre.

Elle savait si peu elle-même de ce jeune homme qui avait traversé sa vie de recluse à la façon dont un météore fend l'horizon.

Son esprit, sa bienveillance, sa mélancolie, la franchise de son beau regard ouvert, avaient tracé un sillon dans son souvenir. Vaguement, elle désirait n'être pas oubliée par ce voyageur que les consulats allaient emporter au loin. Elle souhaitait rester dans sa mémoire, ne fût-ce qu'à l'état de vision, entrevue sur un rocher, avant de se perdre dans la vie réelle.

Jamais elle n'aperçut Robert aux fenêtres de l'hôtel de Madiran, et sans doute ignorait-elle absolument que, lorsque le soleil d'hiver l'attrait dans le jardin, des yeux sympathiques, mais invisibles, y suivaient tous ses mouvements.

27

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

XIV

Les jours qui suivirent cette nuit de fête furent lugubres pour M<sup>me</sup> d'Anglejean. La demi-affection que lui témoignait sa mère avait fait place à une indifférence farouche, qui, dans la même semaine, variait du silence absolu au reproche sans motif. Pendant de longues heures, elle se sentait aussi complètement oubliée que jadis, aux Accroches, et tout à coup, par un caprice inexplicable, sa présence à l'hôtel servait de prétexte à des blâmes sévères infligés à chacun de ses actes.

Emmeline se faisait cependant bien petite, bien peu exigeante. Retirée dans sa chambre, elle y pleurait avec Pierrette. Appelée au salon, la comtesse lui reprochait sa légèreté si elle se forçait au sourire, ou sa tristesse si elle demeurait réservée.

Quand elle sortait avec Pierrette, on lui faisait entendre que sa place était plutôt dans l'équipage de sa mère, à ses côtés; et lorsque, soumise et

même heureuse de ce désir, elle venait se mettre à la disposition de M<sup>me</sup> d'Anglejean à l'heure du bois, celle-ci lui déclarait froidement qu'elle ne se souciait pas de sa compagnie.

La comtesse, extrême en tout, avait brusquement revêtu un costume plus sombre, rendu sa coiffure plus austère et renoncé à certains cosmétiques. De bonne foi, elle supposa l'abdication assez complète. Intérieurement souffrait la tempête, croissaient les regrets, se creusait le vide.

Il manquait un levier à cette âme mal équilibrée pour accepter chaque époque de la vie avec ses sacrifices et ses compensations. Il lui manquait le sentiment chrétien qui est une force, un baume, un but !

Emmeline se sentait avec douleur aussi inutile, aussi étrangère que par le passé dans la maison maternelle. La réforme qui arrachait tant de soupirs à M<sup>me</sup> d'Anglejean portait sur quelques points tout en dehors. Au fond, son cœur ne s'ouvrait pas pour sa fille.

Celle-ci n'avait qu'une douceur, la présence de Pierrette, et qu'une consolation, les visites de M. de Madiran. Quoiqu'elle ne se permit de lui rien dire, elle gardait l'illusion que cet ami si perspicace et si bon devinait et prenait en pitié sa tristesse.

Elle avait encore une joie. Pierrette, apprenant que Robert était, à Paris, leur proche voisin, s'était empressée de porter à son sauveur des Accroches,

titulé la *Fille du Jésuite*, l'auteur a envoyé sa carte au Saint-Père avec ces mots incroyables :

« A M. Pecci, dit Léon n° 13, en formant les vœux les plus sincères pour la chute prochaine de sa papauté. Léo Taxil, baptisé malgré lui. »

Un journal maçonnique, la *Chaîne de l'Union*, annonce que « la loge de Saint-Ouen, dans une circulaire envoyée au suprême conseil et répandue dans les loges, a blâmé la conduite du F. Jules Simon, concernant la loi Ferry, et laissé entendre que, en raison de ce fait, ce F. n'est plus digne de faire partie de la maçonnerie écossaise. »

M. Jules Simon ne peut que se louer d'avoir encouru un blâme qui l'honore.

On annonce la mort de M. le général de division Fiéreck, qui était en retraite à Meylan (Isère).

M. Fiéreck, alors capitaine d'artillerie, arrêté à Strasbourg le prince Louis-Napoléon (plus tard Napoléon III) au moment où ce dernier entra dans la caserne d'artillerie pour soulever le régiment en sa faveur. M. Fiéreck s'était depuis complètement rallié au gouvernement de l'Empire.

Il vient de se passer à Joigny un petit incident que la *République française* nous apprend.

Les sous-officiers du 4<sup>e</sup> régiment de dragons ont, dans la nuit de dimanche, coupé l'arbre de la liberté qui s'élevait sur une des places de la ville.

Les sous-officiers ont été mis en prison, et le colonel a ordonné de procéder sans retard à l'établissement d'une plainte en conseil de guerre.

## Une erreur du Conseil municipal DE PARIS.

Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil municipal, le citoyen Roche a émis, comme on sait, l'ingénieuse idée de mettre en location les églises de Paris, et de les adjuger au plus offrant et dernier enchérisseur, ce qui suppose cette double proposition que le Concordat serait une lettre morte, et de plus que la propriété des églises et presbytères appartient aux communes. La chose est donc de conséquence et mérite qu'on s'y arrête.

Quant au Concordat, il n'est pas douteux que, tant qu'il subsistera, il opposera un obstacle invincible à une semblable prétention de la part des municipalités. Du moment, en effet, où le gouvernement consulaire s'entendait avec le Saint-Siège pour le rétablissement du culte catholique en France, il est bien évident que la première condition de cet accord était la restitution des églises aux fidèles et au clergé. Aussi

La baronne d'Astiville lui témoignait une tendresse de plus en plus démonstrative. Bravant les caprices de Césarine, elle accourait chaque jour, les mains tendues, les lèvres mielleuses, se déclarant incapable de vivre plus de vingt-quatre heures sans embrasser son « cher amour. »

« Et son fils !... lui aussi, n'avait d'autre objectif que cette bienheureuse demeure. Si les convenances ne lui eussent fait un devoir de dominer son impatience, il eût passé sa vie près de sa charmante cousine. »

Emmeline écoutait paisiblement ses insinuations et répondait que la présence de son cousin Gustave lui était toujours agréable.

En vérité, elle ne dédaignait pas la conversation de ce jeune parent qui lui apportait une distraction, et son visage, que le mensonge n'effleurait jamais, ne démentait pas cette réponse.

C'était bien quelque chose, mais trop peu. La baronne eût voulu mieux que cela. Un brin de rougeur, du trouble, de l'embarras. Rien ne paraissait. Emmeline restait simple et calme avec son cousin, malgré les dithyrambes exaltés dont il l'accablait.

D'autre part, dans la société de la comtesse, on commençait à chuchoter que le défunt comte d'Anglejean avait laissé une fortune superbe, et que, sans se dépouiller, sa veuve en donnerait en dot une fort belle part au gendre qu'elle choisirait ;

l'article 42 du Concordat s'exprimait-il ainsi :

« Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques. »

Et les articles organiques, inspirés cependant par un sentiment laïque très-marqué, non-seulement reproduisaient la même pensée et la même disposition, mais se servaient de termes plus précis et plus énergiques encore :

« Les presbytères et les jardins attenants non aliénés, disait l'article 72, seront rendus aux desservants des succursales. »

En un mot, la nation, devenue propriétaire des édifices religieux par les diverses lois révolutionnaires qui en avaient fait des biens nationaux, se dessaisissait de ceux de ces biens qui n'avaient pas encore été aliénés, qui étaient restés « entre ses mains », comme disait l'article 75 de la loi du 48 germinal an X, et les mettait à la disposition des évêques pour les rendre à la célébration du culte.

Le gouvernement d'alors respectait les ventes faites, mais rétablissait l'ancien état de choses, quant aux églises non aliénées, et les affectait à l'exercice du culte catholique.

Et comment en aurait-il pu être autrement ? Comment cette affectation n'eût-elle pas été la première condition du Concordat, puisque seule elle donnait une réalité au rétablissement du culte, puisque seule elle relevait les autels, comme on disait alors ?

Nous savons bien que le but que veulent atteindre les fanatiques d'irréligion comme M. Roche et les membres de la majorité du Conseil municipal, c'est un but exactement contraire à celui que se proposait le gouvernement consulaire de l'an VIII. Celui-ci rouvrirait les temples ; eux, tout ce qu'ils désirent, c'est de les fermer. Leur idéal n'est pas seulement, comme M. Odillon-Barrot, de prudhommeque mémoire, un Etat athée, mais une nation athée.

Aussi ont-ils peu de sympathie pour le Concordat et même pour les articles organiques, toutes les fois du moins que les deux lois ne leur fournissent pas une arme contre le clergé. Mais la sympathie ici n'importe guère. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, le Concordat est un traité qui lie les deux parties contractantes, et, tant que ce traité existera, il faudra le respecter, et par conséquent ne pas donner suite, pour le moment, à ce projet, si attrayant qu'il soit, de mises aux enchères des églises et des cathédrales, et de leur transformation en cafés et salles de bal ou de spectacle, si les entrepreneurs de ces divertissements publics, bien propres à élever l'esprit et le cœur, savaient y mettre le prix et sortir victorieux de cette lutte glorieuse.

Mais même, si ce traité était dénoncé ; s'il cessait jamais de lier la France et le Saint-Siège, en résulterait-il que les municipalités pourraient enlever aux cultes les églises catholiques ?

Nous ne le pensons pas ; parce que, selon nous, la propriété des églises appartient, non pas aux municipalités, mais aux com-

qu'Emmeline allait avoir vingt ans, et que l'heure devenait propice pour les prétendants à sa main d'affirmer leur ambition.

M<sup>lle</sup> d'Astiville, qui, la première, avait songé à toutes ces choses vénales et vraies, ne voulut point se laisser enlever le bénéfice de ses explorations.

Un peu lasse de ne pas voir la « question de sentiment » lui aplanir les obstacles, elle résolut de poser la « question de mariage » en brusquant la situation.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

## Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Lundi 29 décembre 1879,

1<sup>re</sup> représentation de

## LE PETIT DUC

Opéra-comique nouveau en 3 actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Ch. Lacocq.

Premier acte : L'Œil-de-Bœuf au château de Versailles.

Deuxième acte : Le Pensionnat des demoiselles nobles de Lunéville.

Troisième acte : Le Camp (décor nouveau, peint par M. Lutscher.

Les principaux rôles seront remplis par M<sup>lle</sup> Rita Lelong, Chambéry, Longueville, MM. Sureau, Boulanger, Letellier, etc.

munautés d'habitants catholiques, c'est-à-dire aux fabriques, qui forment une personne morale et qui peuvent posséder tout aussi bien que les municipalités.

Il est un point, en effet, que personne ne peut contester : c'est que la nation, l'Etat, était devenu propriétaire de tous les biens ecclésiastiques, en vertu des lois révolutionnaires. C'est un fait indéniable, et nous le constatons sans le juger. Or, à qui la nation, encore propriétaire, en l'an VIII, de tous les biens de cette nature qu'elle n'avait pas vendus, les a-t-elle transmis ? Ce n'est pas aux communes, puisque nous voyons au contraire, dans l'article 42 du Concordat, et dans les articles 72 et 75 de la loi organique de germinal an X, qu'elle rend aux desservants les presbytères et jardins non vendus, et qu'elle met à la disposition des évêques les cathédrales et les églises.

De deux choses l'une : ou l'Etat ne s'est pas dessaisi de cette propriété, et c'est encore lui qui est propriétaire des églises, ou s'il s'en est dessaisi, c'est au profit des fidèles, c'est-à-dire au profit de communautés d'habitants catholiques. L'on ne saurait trouver place pour une troisième hypothèse d'après laquelle l'Etat se serait dessaisi en faveur des municipalités.

Et la preuve que l'Etat n'a pas entendu rester propriétaire, c'est qu'il s'est déchargé sur les fabriques de toutes les charges de la propriété, des dépenses d'entretien et même des grosses réparations.

Lors, en effet, que l'Etat intervient pour assurer la conservation d'un édifice religieux, c'est à titre gracieux et nullement obligatoire. L'argent qu'il donne pour conserver telle église classée parmi les monuments historiques, il le donne en pur don, et nullement en acquit d'une obligation qui lui incombe.

Quant aux dépenses relatives au culte auxquelles les municipalités sont tenues, elles dérivent non d'un titre de propriété, mais de certaines obligations sociales mises à leur charge. Si, en cas d'insuffisance du budget des fabriques, elles doivent subvenir aux dépenses de réparation des églises, c'est par la même raison qu'elles doivent subvenir aux dépenses de l'instruction primaire. S'il en était autrement, si les communes étaient propriétaires, ce ne serait pas subsidiairement, mais principalement que ces charges leur incomberaient.

(Le Moniteur universel.)

## Etranger.

RUSSIE. — Le Comité révolutionnaire de Saint-Petersbourg. — Les ambassadeurs de Russie accrédités auprès des grandes puissances ont reçu ces jours derniers une lettre du Comité central révolutionnaire de Pétersbourg dont voici la teneur :

« MM. les ambassadeurs occupent des postes très-élevés, ayant une très-grande influence non-seulement dans la politique extérieure de la Russie, mais encore sur l'Empereur et sur son entourage, et connaissant de visu (le mot est dans la lettre) les rouages parlementaires des peuples, sont invités à faire des remontrances d'abord au grand conseil de l'empire et au besoin de l'Empereur lui-même, de la nécessité absolue d'introduire des réformes dans le système du gouvernement. »

Parmi les considérations de cette motion, le Comité révolutionnaire demande aux ambassadeurs quelle peut bien être la raison pour laquelle les pays russes de la Baltique, la Courlande, la Livonie, l'Estonie, ont un semblant de parlement, ou pourquoi l'Empereur a combattu en faveur des Bulgares et des Serbes ; pourquoi ces trois peuples ont-ils une constitution et des Chambres ? La lettre se termine par les mots suivants :

« Les ambassadeurs peuvent beaucoup pour obtenir des changements, et s'ils ne le font pas, c'est qu'ils ne le veulent pas ; alors personne ne sera étonné que le Comité révolutionnaire le fasse responsable en partie de l'avenir réservé au gouvernement autocrate de la Russie. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Température, samedi 27 décembre, 7 heures du matin : 12 degrés au-dessous de zéro.

Un brouillard épais règne sur la ville et quelques flocons de neige voltigent.

Midi : le ciel est clair et le vent est à l'Est ; le thermomètre est à 8 degrés au-dessous de zéro ; le soleil ne parvient pas à fondre l'épaisse couche de givre qui recouvre les arbres.

La route qui a été frayée sur la Loire par les piétons a été inaugurée hier soir à Saumur par une voiture à deux roues, montée de trois jeunes gens. Un quatrième tenait le cheval à la bride, car le pauvre animal était plus exposé que ses conducteurs, et dans une chute sur les glaçons aigus qui hérissent les côtés de la voie, il aurait pu se percer les flancs.

La voiture éprouvait de fortes secousses en franchissant ces glaçons, mais le plus difficile a été l'entrée sur la Loire et la sortie.

D'après des sondages multipliés, l'épaisseur minimum de la glace est de 40 centimètres, et en certains endroits elle atteint 80 centimètres et 1 mètre, par suite des glaces superposées.

### CONCERT DE M. FRANCIS PLANTÉ.

Nous sommes en retard pour rendre compte du concert que M. Francis Planté nous a donné lundi dernier, 22 décembre, dans la grande salle de l'hôtel de la Paix. Et cependant cette soirée peut être comptée au nombre des plus belles fêtes musicales dont notre ville conserve le souvenir.

Ce concert avait attiré une grande affluence ; des Angevins n'avaient pas craint de braver la rigueur du froid pour assister à ce rendez-vous artistique.

A huit heures et demie, la salle était pleine. Salué à son entrée par une double salve de bravos, M. Planté s'est mis de suite, dès son premier morceau, en communion intime avec son auditoire, et pendant trois heures il nous a tenus sous le prestige de son magique talent, répétant avec la plus gracieuse complaisance les nombreux morceaux qui étaient redemandés.

Nous n'entreprendrons pas ici l'analyse du talent de M. Planté : c'est un talent à part, rival d'aucun autre, supérieur peut-être à tous. N'attendez de Planté aucun tour de force ; on sent qu'il pourrait en faire, on lui sait gré de s'en abstenir. Il se contente de chanter sur le piano, comme Vivier sur le cor, Allard sur le violon, Franchomme sur le violoncelle. Il est absolument maître de son instrument qui, dès qu'il le touche, fait partie de lui-même. Ses qualités distinctives sont la profondeur du sentiment, la netteté de l'expression, la finesse des nuances, le moelleux des sons unis à la fermeté ; en l'écoutant, on songe malgré soi à ces délicieux contours qui font un des charmes des tableaux de Raphaël.

Planté a quarante ans, et son talent grandit sans cesse. Retiré à Mont-de-Marsan, il ne fait que de courtes apparitions à Paris dans le monde des arts. Chaque année révèle en lui un nouveau progrès. Toujours désireux de s'élever de plus en plus dans son art, il travaille sans relâche, montrant ainsi que pour les grands maîtres il n'y a pas de temps d'arrêt, et que, dans l'art ainsi que dans toute chose, la perfection idéale est sans limites, comme Dieu dont elle émane.

Nous serions ingrats, si nous ne mentionnions ici les deux excellents artistes que M. Planté avait amenés avec lui : M. Lefort, violoniste, et M. Loeb, violoncelliste, tous les deux faisant partie des concerts du Conservatoire et de l'orchestre de l'Opéra. M. Lefort a été particulièrement applaudi dans une berceuse de sa composition qui a été bissée. L'accord entre ces trois talents, habitués à se produire ensemble sous la direction du maître, est tel que, par moments, on ne sait plus lequel tient le chant, du piano, du violon ou du violoncelle.

Le grand et légitime succès obtenu par M. Francis Planté dans la soirée de lundi dernier nous fait espérer de le revoir quelque jour à Saumur. L'éminent artiste peut être sûr qu'il retrouvera parmi nous cet accueil sympathique qui fait à la fois la force de ceux qui se font entendre et le charme de ceux qui les écoutent.

### PRIX de la Viande de Boucherie à Saumur

A partir du 28 décembre 1879.

BOEUF : 1<sup>re</sup> catégorie, 4 fr. 80 le kilog. ; 2<sup>e</sup>, 4 fr. 50 ; 3<sup>e</sup>, 4 fr. 20 ; 4<sup>e</sup>, 4 fr.  
VEAU : 1<sup>re</sup> catégorie, 4 fr. 60 le kilog. ; 2<sup>e</sup>, 4 fr. 40 ; 3<sup>e</sup>, 4 fr. 20.

MOUTON: 1<sup>re</sup> catégorie, 2 fr. 20 le kilog.; 2<sup>e</sup>, 1 fr. 80; 3<sup>e</sup>, 1 fr. 20; 4<sup>e</sup>, 1 fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

AVIS.

M. le Greffier du Tribunal de Commerce a l'honneur d'informer le commerce, qu'il tient à la disposition de toute personne qui voudrait la consulter, une Note publiée par le Journal officiel du 40 novembre, concernant les marques de fabrique en Belgique.

La souscription du Comité libre de bienfaisance d'Angers s'élevait hier à la somme de 25,644 fr.

Celle de la Mairie, à celle de 12,622 fr.

A Tours, les souscriptions reçues par les journaux conservateurs et par le Comité des membres de la Société alimentaire s'élevaient hier à 44,470 fr. 55.

A Nantes, la souscription en faveur des pauvres et des ouvriers sans ouvrage, ouverte sous le patronage de M<sup>r</sup> l'Evêque, s'élève à 37,350 fr. 75.

ANGERS.

On lit dans le Patriote d'hier :

« Nous apprenons que M. Jules Guillon sera officiellement installé aujourd'hui, comme maire d'Angers, en remplacement de M. Mourin.

» MM. Lacour-Trotter, Montprofit et Tirlier conservent leurs fonctions d'adjoints. »

Aucun décret, cependant, n'a encore paru au Journal officiel, portant nomination du maire d'Angers.

Lundi 24 décembre, on a trouvé à Soulaire, dans un chemin creux, le cadavre de M. Colas, forgeron, demeurant à Angers, quartier Saint-Laud. Le corps était entièrement gelé.

Mardi, sur la route de Burtal, un jeune homme a été relevé sans connaissance et à demi-mort de froid. Des soins pressés et intelligents l'ont heureusement rappelé à la vie.

(Union de l'Ouest.)

BOURGUEIL.

Ces jours derniers, un marchand ambulancier, de passage à Bourgueil, était entré dans l'auberge de la dame Galbrun, et là, il offrit à un ouvrier de lui vendre un revolver dont il fit devant lui jouer la batterie. Un coup de feu partit et le projectile vint blesser à l'estomac la jeune Melanie Galbrun, âgée de 15 ans, qui se trouvait assise près du poêle. La balle heureusement rencontra un bouton du vêtement qui amortit le coup, sans quoi la blessure aurait été très-grave. L'auteur involontaire de cet accident pense que l'arme aurait été chargée par des acheteurs qui avaient oublié une cartouche dans un des canons. Procès-verbal a été dressé contre le marchand.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Mercredi dernier, le nommé Gustave Liger, âgé de 62 ans, demeurant à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, est tombé sur la neige glacée qui couvre l'avenue du Cimetière et s'est fracturé la jambe. Il a été transporté à l'hospice de Bourgueil par les soins de la gendarmerie.

TOURS.

Judi, la Loire, au-dessous du pont de pierre, était parcourue par une foule de patineurs, d'amateurs de glissades et de simples promeneurs.

La glace, de ce côté, n'offrait aucun danger. Mais il n'en était pas de même au-dessus du pont de Saint-Symphorien, en face du quai du Vieux-Pont.

Vers une heure après midi, deux hommes étaient descendus sur la glace. Ils s'avancèrent jusqu'à une distance d'une quinzaine de mètres. Celui qui marchait le premier poussa tout à coup un cri : l'eau, montant par dessus la glace, encore non soudée dans cet endroit, venait de mouiller ses chaussures. Il revint immédiatement sur ses pas et gagna le rivage, fort ému du danger qu'il venait de courir. Pas n'est besoin de dire que son compagnon, averti de ce qui venait d'arriver, s'était hâté également de battre en retraite. (Journal d'Indre-et-Loire.)

LA FÊTE DE LA LOIRE A BRIARE.

On écrit de Briare au *Moniteur Orléanais* : « La Loire est prise ici comme partout ; comme partout, on la traverse à pied et hier pour la première fois, en voiture ; c'est notre percepteur, qui, le premier, a tenté ce trait d'audace, il a parfaitement réussi ; l'aller et le retour se sont effectués avec un plein succès. Aujourd'hui 25 décembre, la promenade est générale : toute la ville est sur le fleuve ; on a établi, au milieu, une jolie tente, très-bien aménagée, où le café se débite gratis à la seule condition de mettre dans un tronc une offrande pour les pauvres ; point n'est besoin de dire que les chalands abondent.

» Tout près de là, notre fanfare exécute ses plus jolis morceaux, quelques personnes patinent, très-bien du reste ; la réunion est charmante et complète : on rit, on cause, on se laisse choir, on se ramasse en riant de plus belle ; tout est en joie, tout est en liesse, c'est la fête de la Loire, enfin ! on s'en donne à cœur joie, car, par bonheur, on ne la lui souhaite pas tous les ans. »

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* :

« Vendredi dernier, le sieur François Robichon, âgé de 62 ans, farinier au moulin de Saulgé, a été victime d'un horrible accident.

» Au moment où il était seul dans l'usine, occupé à boucher une ouverture qui venait de se produire dans la trémie, sa blouse fut saisie par les engrenages, et le corps, entraîné, fut broyé entre la roue de devant et le rouet de volée. Ce n'est que lorsque le meunier n'entendit plus fonctionner son moulin qu'il accourut et trouva le corps de son malheureux farinier en lambeaux.

» Le corps avait fait un demi-tour sur une roue et avait arrêté la meule. Des morceaux de chairs étaient adhérents à la lanterne du rouet. »

RENNES.

La ville de Rennes a fait dimanche une démonstration aussi éclatante que significative en faveur des Frères de la Doctrine chrétienne et de l'enseignement religieux. Elle a élu dix membres de son Conseil municipal ; sur les candidats qu'elle a choisis, neuf ont pris l'engagement de maintenir l'enseignement congréganiste ; un seul candidat de la liste opposée a réussi.

Faits divers.

*Glace et dynamite.* — A Paris, une foule considérable n'a pas cessé, dans l'après-midi de lundi, de couvrir les quais à la hauteur du pont des Invalides pour assister aux expériences du brisement des glaces par la dynamite. M. Bernard, ingénieur en chef, et Lay, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, dirigeaient les expériences opérées avec le concours de M. Flagy et Streito, chefs mineurs de la Société générale de la dynamite Nobel.

Six expériences ont été tentées : la première, avec une cartouche de 80 grammes avec la mèche Bickford placée sur un flotteur dans un trou de 20 cent. de diamètre, a élargi ce trou de 75 cent. et a ébranlé la glace sur une longueur de 6 mètres.

La deuxième cartouche de 250 grammes, placée sous la glace également avec la mèche Bickford, a projeté verticalement à une très-grande hauteur une masse d'eau et de débris et a disjoint à peu près 100 mètres cubes de glace.

La troisième expérience, qui était la plus importante, a eu lieu avec 3 cartouches de 300 grammes, reliées chacune par des fils conducteurs à une machine électrique placée sur la rive. Le brisement produit par l'explosion a été de 80 mètres de long sur 5 à 6 mètres de large. Cette expérience paraît avoir tracé le chemin à suivre, car non-seulement une grande quantité de glaces a été séparée de la masse, mais elle l'a encore été en morceaux excessivement petits, ce qui, à la dérive, évite son agglomération contre les arches des ponts.

Les trois autres expériences ont eu lieu avec des cartouches de 400 grammes qui ont, comme les deux premières, fait explosion par la mèche Bickford. Les disjonctions produites ont été de 15 à 20 mètres qui peuvent être doublées en introduisant

des leviers dans les fissures que l'explosion produit dans la glace.

En somme, la dynamite Nobel nous semble appelée à rendre, dans la pratique, de très-grands services, d'autant plus que sa manipulation ne présente aucun danger.

BULLETIN FINANCIER.

La prolongation de la crise ministérielle est l'objet de toutes les conversations ; et le marché commence à en ressentir de vives préoccupations.

Les affaires sont en quelque sorte nulles, avec des cours plus ou moins faibles.

Nos rentes accusent de la lourdeur : 3 0/0, 81.35; amortissable, 83.75; 5 0/0, 115 à 114.90.

Les fonds d'Etat étrangers, sauf les Egyptiens, sont délaissés avec des cours plus nominaux que réels. Italien 81.30; Florin or d'Autriche, 70 9/16; Turc, 9.80; Egyptienne unifiée, 260 à 262.50; emprunt russe 1877, 95.

Le marché des valeurs de crédit manque également d'animation ; néanmoins, les cours se maintiennent sur la plupart des valeurs de ce groupe.

La Banque hypothécaire a de nombreux acheteurs à 687.50.

On cote : Foncier, 1052.50; Mobilier, 630; Banque de Paris, 875; Banque d'escompte, 820; Banque ottomane, 515; Mobilier espagnol, 640.

La Banque européenne non libérée est à 270, la libérée fait 175.

Bonne tenue sur la Banque parisienne à 650.

Les chemins de fer continuent à être recherchés et sont en voie de hausse.

En chemins étrangers, il y a hausse sur les Autrichiens à 600 et sur les Lombards à 183.75. Les chemins espagnols ne varient pas.

Gaz, 1325; Suez, 718 25.

Les actions des Immeubles de Paris se négocient de 580 à 582.50.

*LA FRANCE ILLUSTRÉE*, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 6<sup>e</sup> fascicule consacré au département du Loiret :

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques, etc., etc.

GRAVURES : Vue générale d'Orléans. — Bataille de Coulmiers. — Cathédrale d'Orléans.

— Ancien pont de Gien (détruit pendant la guerre 1870-1871). — Une très-belle carte coloriée du département.

La livraison, 15 centimes. — Le fascicule du département, 75 centimes.

Les Almanachs pour 1880.

L'Almanach est le livre de tous ; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire ; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée ; l'ouvrier, pour lire des historiettes ; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des librairies, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger ; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les *Almanachs du Laboureur, de l'Atelier, du Soldat et du Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des franc-maçons ; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires ; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Les *Almanachs de l'Atelier, du Laboureur, du Soldat*, se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg : 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste ; — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

L'*Almanach du Coin du Feu* : 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste ; — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,  
rue Jacob, 36, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste :

dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plais compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlé Stuart, le duc de Plüskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comperet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Coré N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYGLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BRESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges ; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GOBET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE 1879.**

| Valours au comptant.             |        |         |  | Valours au comptant. |        |         |                         | Valours au comptant. |        |         |  |
|----------------------------------|--------|---------|--|----------------------|--------|---------|-------------------------|----------------------|--------|---------|--|
| Dernier cours.                   | Hausse | Baisse. |  | Dernier cours.       | Hausse | Baisse. |                         | Dernier cours.       | Hausse | Baisse. |  |
| 3 %                              | 81 45  | 05      | Crédit Foncier colonial                      | 495                  |        |         | Canal de Suez           | 780                  |        |         |  |
| 3 % amortissable                 | 83 75  |         | Crédit Foncier, act. 500 f.                  | 1050                 |        |         | Crédit Mobilier esp.    |                      |        |         |  |
| 4 1/2 %                          | 112 20 |         | Obligations foncières 1877                   | 371                  |        |         | Société autrichienne    | 553                  |        |         |  |
| 5 %                              | 115 15 | 10      | Soc. gén. de Crédit industriel et commercial | 700                  |        |         | OBLIGATIONS.            |                      |        |         |  |
| Obligations du Trésor            | 519    |         | Crédit Mobilier                              | 680                  |        |         | Orléans                 | 389 50               |        |         |  |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857   | 522    |         | Crédit foncier d'Autriche                    | 737 50               |        |         | Paris-Lyon-Méditerranée | 388 50               |        |         |  |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 514    |         | Est  | 706 50               |        |         | Est                     | 377 75               |        |         |  |
| 1865, 4 %                        | 520 25 |         | Paris-Lyon-Méditerranée                      | 1140                 |        |         | Nord                    | 394 75               |        |         |  |
| 1869, 3 %                        | 408    |         | Midi   | 878 75               |        |         | Ouest                   | 387                  |        |         |  |
| 1871, 3 %                        | 404    |         | Nord   | 1191 25              |        |         | Midi                    | 383                  |        |         |  |
| 1875, 4 %                        | 513 50 |         | Orléans                                      | 1185                 |        |         | Paris (Grand Ceinture)  | 387 50               |        |         |  |
| 1876, 4 %                        | 515    |         | Ouest  | 708 75               |        |         | Paris-Bourbonnais       | 383                  |        |         |  |
| Banque de France                 | 3470   |         | Compagnie parisienne du Gaz                  | 1319 50              |        |         | Canal de Suez           | 563                  |        |         |  |
| Comptoir d'escompte              | 584    |         | C. gén. Transatlantique                      | 620                  |        |         |                         |                      |        |         |  |
| Crédit agricole                  |        |         |  |                      |        |         |                         |                      |        |         |  |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

|   |  |
|---|--|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. |  |
| 6 — 45 — — — (s'arrête à Angers), omnibus.  |  |
| 8 — 56 — — — omnibus-mixte.                 |  |
| 1 — 25 — — — soir, —                        |  |
| 3 — 32 — — — express, omnibus.              |  |
| 7 — 15 — — — omnibus.                       |  |
| 10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).          |  |

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

|   |  |
|---|--|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. |  |
| 8 — 21 — — — omnibus.                       |  |
| 9 — 40 — — — express.                       |  |
| 12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.          |  |
| 4 — 44 — — — omnibus-mixte.                 |  |
| 10 — 38 — — — express-poste.                |  |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue des Capucins, n° 38.  
Actuellement occupée par M. Jamain, épicier.

Comprenant: boutique sur la rue, arrière-boutique, cave, petite chambre derrière et cuisine en contre-bas; au premier étage, deux chambres, mansarde au-dessus.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. TASSIER-GIRARD, propriétaire à Saumur, rue du Prêche, ou à M. MÉHOUS, notaire. (671)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
A Saumur, en l'étude de M. MÉHOUS, notaire.  
Le dimanche 4 janvier 1880, à midi.

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue de Poitiers, n° 8, avec cour, pompe, bassin, pressoir avec ses accessoires et lieux d'aisances;  
2° Et 12 ares 96 centiares de vigne, aux Marigrolles, commune de Saumur.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. DOUS-SAIN-PLANCHENAULT, débitant de tabac, à Saumur, rue de Nantilly; soit à M. MÉHOUS, notaire. (662)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE,**  
Le dimanche 28 décembre, une heure de l'après-midi,  
En l'étude du notaire, de :

**UNE MAISON**  
A Varrains, Grande-Rue, avec cour, hangar, courtoir, caves dans l'une desquelles est un pressoir neuf en fer;  
Le tout joint la famille Richard, un passage commun conduisant à la Grande-Rue, la veuve Duveau et M. Expert.  
On peut traiter à l'amiable.  
S'adresser à M. Pierre BEAUFILS, à Varrains, ou à M. LAUMONIER.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
Le dimanche 11 janvier 1880, à midi.

**UNE PETITE PROPRIÉTÉ**  
Située à Saumur, route de Varrains,  
Comprenant: Maison d'habitation, cour, jardin, clos de vigne entouré de murs et de fossés; le tout joignant au levant la route de Varrains, au couchant le chemin des Rivières, au nord M. Houliard.  
Contenance: 22 ares environ.  
On peut traiter à l'amiable.  
S'adresser à M. LAUMONIER, notaire. (683)

M. GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M. CLOUARD, demande de suite un petit clerc.

**A VENDRE**  
A près de 50 c/o.  
**PETITE MAISON A PARIS**  
Située au centre de Grenelle.  
Elle comprend: deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit: 2,532 fr. — Prix: 32,000 fr. — Berire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT  
Ou pour la Saint-Jean.  
**UNE MAISON**  
Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud. S'adresser à M. AUBIN. (491)

**BAINS RIVAUD**  
**SECHET, successeur.**

M. SECHET prévient le public que l'interruption du service des bains, occasionnée par le froid, vient de cesser, et que l'établissement est en mesure de satisfaire à tous les besoins. (696)

M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

**ÉTRENNES UTILES**  
GRAND ASSORTIMENT  
**DE CHAPEAUX FANTAISIE**  
En tous genres,  
De la fabrique LIVERANI,  
rue Saint-Jean, 45,  
Reconnue pour vendre le meilleur  
Marché de Saumur.

**COUP DE FER A LA MINUTE.**

**LOSANGE PURGATIF**  
Anciennement  
**GANGE PURGATIF**  
Très facile à prendre, sans douleur, ni nausées, ni vomissements, ni diarrhées.  
Ph<sup>o</sup>. TRICOT, rue des Saints-Pères, 28, Paris.  
Les deux purgations, 1 fr. 25 par la poste, 1 fr. 50.  
Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

**THÉS NOIRS EXTRA**  
Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEVIN-BOUSTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleurs sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.  
Se vend 4 fr. 50, 2 fr. 50 et 1 fr. 25 la boîte.  
A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**DENTIFRICES du D<sup>r</sup> DELABARRE**  
Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale  
Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.  
**MIXTURE ORIENTALE**  
Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.  
Dépôt: Emance et Girauger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.  
Dépôt chez M. Henri FODENIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

**LIBRAIRIE ABEL PILON**  
A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR  
33, rue de Fleurus, 33  
PARIS

**CINQ FRANCS PAR MOIS**  
jusqu'à CENT francs d'acquisition  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

**EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS**

|  |  |
|--|--|
| <b>GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL</b> de la France, de l'Algérie et des Colonies. 100 cartes et 100 plans. Prix: 120 fr., payables 20 fr. par 4 mois.   | <b>FLORE MÉDICALE</b> USUELLE ET INDUSTRIELLE du XIX <sup>e</sup> SIÈCLE, par DUPUIS, REVUEL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8, dont 3 atlas contenant 150 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix: 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.   |
| <b>GRAND ATLAS UNIVERSEL</b> ancien et moderne, par DUPOUX. 40 cartes double in-folio. Prix: 200 fr.   | <b>LES TISSUS ANCIENS</b> reconstitués à l'aide du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1874.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papeteriers, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix: 50 fr. |
| <b>TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE</b> par HENRI, GIRARD et REVUEL. 4 beaux vol. gr. in-8, dont 2 vol. Atlas cont. 400 planches magnifiquement coloriées. Prix: 300 fr., payables 30 fr. par trimestre.      | <b>DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE</b> par D'OMONY et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition, 21 volumes Texte et Atlas de 240 planches ou 3 volumes. Prix: 400 fr., payables 50 fr. par trimestre.   |
| <b>TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE</b> théorique et pratique, par HENRI, DUPOUX et HENRI, 6 beaux vol. grand in-8, dont 3 Atlas contenant 150 planches magnif. color. 200 fr., payables 20 fr. par 3 mois. |  |

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

**INJECTION BROU**

Hygiénique, Infaillible et Préserve. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre.  
30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

**FABULEUX!**  
Montres garanties de 10 ans, en simili-ou 48 lignes, titre (OR BRILLANT) garanti depuis 45 juillet 1879, 4 rubis avec mise à l'heure et à secondes (réglées) en beauté et précision absolue. — Prix: 250 francs (en comptant). — 29 fr. 50 c. MONTRES pour hommes, 8 rubis, à sec, 75 fr. MONTRES arg. 481, trotteuse, 40 rubis, 42 fr. MONTRES en argent (or mix.) 1700 20 fr. MONTRES OR pour dames, 8 rubis, 55 à 60 fr. MONTRES argent pour dames, 8 rubis, à 22 fr. Les marchandes ont leurs garanties 2 ans. Réglées et réparées (avec corin). M. H. DENYER (fabricant), rue de Montigny, 25, à Genève. — Garantie 2 ans. Réglées contre mandat-p<sup>o</sup> ou cent. remboursement. Affranchissement: 35 centimes.  
Gros et Détail. — Se méfier de la Contrefaçon.

**GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des Journaux financiers  
HUITIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches.  
PAR AN  
**4 FRANCS**  
Semaine politique et financière — Répondant aux questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères — Chronique de la France, de l'étranger, des affaires agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métaux, Textiles, Soieries, etc. — Copie rendue des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avisés — Bons particuliers par correspondance — Échec des coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages.  
Correspondants de toutes les valeurs cotées ou non cotées.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2 F<sup>r</sup>. Première Année**  
Prime Gratuite  
**LE BULLETIN AUTHENTIQUE** des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taitbout — Paris.  
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**A LA PAIX**  
**SARGET-GIRAULT**  
6, Rue d'Orléans, 6,  
SAUMUR

MERCERIE  
BONNETERIE  
LINGERIE  
GANTERIE

CORSETS  
GRAVATES  
BRETILLES  
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

|   |      |
|---|------|
| Gants Suède, 2 boutons, pour dames                      | 1 45 |
| Gants Suède, 3 boutons, pour dames                      | 1 50 |
| Gants Suède chevreau, 2 boutons, pour hommes.           | 2 75 |
| Gants Tyrol, 3 boutons, pour dames                      | 1 90 |
| Gants Turin, qualité supérieure, 2 boutons, pour dames. | 2 25 |
| Gants Turin, qualité supérieure, 1 bouton, pour hommes  | 2 25 |
| Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames. | 2 90 |
| Gants chevreau, 3 boutons, pour dames.                  | 2 95 |
| Gants chevreau, 2 boutons, pour hommes.                 | 2 95 |

**GANTS D'UNIFORME.**

|  |      |
|--|------|
| Gants castor, sous-officiers, 1 bouton, qualité garantie           | 1 95 |
| Gants castor piqués fins, 2 boutons, qualité garantie              | 2 95 |
| Gants chien blanc piqués, extra-fins, 2 boutons, qualité garantie. | 3 45 |

**CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE**  
Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.  
**SPECIALITÉ DE PARFUMERIE VENDUE AU RABAIS**  
Ceintures Hygiéniques, Espagnoles et Bayadères

**ÉTRENNES 1880**  
**LIBRAIRIE E. MILON ET FILS**  
Assortiment complet des Chefs-d'OEuvre de la Librairie  
Articles de Bureau, Objets d'Art et de Fantaisie  
Albums, Livres et Jeux de Patience instructifs pour les enfants.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.